

SYNTHESE ET ANALYSE DU CRAC CUMPM EXERCICE 2014
A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
CONCESSIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL - GrDF

Conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a repris la compétence de distribution de gaz pour l'ensemble des communes la composant.

Nom Commune	Date d'effet du Contrat	Date d'échéance du Contrat
ALLAUCH	19/12/2006	19/12/2036
CARRY-LE-ROUET	19/12/2006	19/12/2036
CASSIS	19/12/2006	19/12/2036
CEYRESTE	19/12/2006	19/12/2036
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	19/12/2006	19/12/2036
LA CIOTAT	19/12/2006	19/12/2036
GEMENOS	19/12/2006	19/12/2036
GIGNAC-LA-NERTHE	19/12/2006	19/12/2036
MARIGNANE	06/10/1998	06/10/2028
MARSEILLE	04/04/2012	04/04/2032
PLAN-DE-CUQUES	19/12/2006	19/12/2036
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	19/12/2006	19/12/2036
SAINT-VICTORET	19/12/2006	19/12/2036
SAUSSET-LES-PINS	19/12/2006	19/12/2036
SEPTEMES-LES-VALLONS	19/12/2006	19/12/2036
CARNOUX-EN-PROVENCE	19/12/2006	19/12/2036

Cette convention intègre un panel d'indicateurs de performance portant sur la qualité du gaz naturel et des services.

En application de l'article 31 du cahier des charges et conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire a transmis à l'autorité concédante son Compte Rendu d'Activité des Concessions sur le territoire de MPM présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant.

1 – Les chiffres clés du CRAC CUMPM au 31/12/2014

Réseau de distribution	
Longueur de réseau de distribution de gaz naturel en kms	1 931,748
Investissement en €	7 224 547
Activité concessionnaire	
Valeur nette du patrimoine concédé en €	156 611 470
Redevance R1 en €	470 099

Acheminement	
Nombre de clients du réseau	225 233
Quantité d'énergie acheminée en MWh	3 191 531

2 – La qualité du service

Les appels de tiers : En 2014, 10 353 appels de tiers ont donné lieu à vérification et intervention des services de GrDF (10 384 en 2013). Au total, 3 262 incidents ou accidents ont été constatés (contre 3 466 en 2013) dont 184 avec incendie et/ou explosion (200 en 2013).

En 2014, 10 incidents significatifs (c'est-à-dire entraînant une coupure pour au moins 200 clients et l'évacuation par précaution d'au moins une personne ou une victime) se sont produits sur le territoire marseillais.

Le suivi des travaux de tiers : En 2014, 3 067 demandes de renseignements (Déclarations de travaux) et 8 546 DICT ont été reçues par GrDF. Malgré ces précautions, et les campagnes de sensibilisation menées auprès des opérateurs et des donneurs d'ordre, 95 dommages aux ouvrages ont eu lieu en 2014 (103 en 2013).

Les clients particuliers s'estiment satisfaits à 95,76 % en 2014 (94,83 % en 2013).

Les clients professionnels s'estiment satisfaits à 93,81 % en 2014 (95,39 % en 2013).

En ce qui concerne la satisfaction des collectivités locales à l'égard de GrDF, 57 % perçoivent la relation entretenue comme très bonne et 40% comme assez bonne.

3 – Les investissements sur la CUMPM

L'âge moyen du réseau de la concession est de 30 ans.

En 2014, GrDF a investi 7 224 547 € sur le territoire de la concession se décomposant comme suit :

- 2 310 726 € pour ce qui est du développement du réseau (2 058 751 € en 2013). Ces travaux consistent en la construction de nouveaux ouvrages de distribution dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies.
- 4 913 821 € pour la sécurisation des ouvrages (5 120 075 € en 2013), par des programmes de renouvellement communiqués aux collectivités.

4 – Les éléments financiers du CRAC CUMPM

Patrimoine : Au 31 décembre 2014, la valeur totale du patrimoine des concessions de gaz est de 309 483 256 € (valeur brute puisqu'il s'agit du montant investi pour construire un ouvrage).

Recettes : Elles sont de 43 397 383 € en 2014. Elles proviennent :

- De la prestation d'acheminement du gaz naturel livré aux clients, représentant 40 610 714 € en 2014 (contre 44 545 173 € en 2013). Ces recettes sont fortement impactées par

les variations de climat. L'effet de l'aléa climatique est de l'ordre de plus ou moins 15% sur les quantités livrées et de plus ou moins 10% sur les recettes.

- Des prestations liées au raccordement, à des locations de matériels, aux déplacements d'ouvrages demandés par des tiers ou d'autres prestations, représentant 2 786 669 € en 2014 (1 032 420 € en 2013).

Charges : elles sont de 60 235 699 € en 2014. Elles sont de deux ordres :

- Charges d'exploitation liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, ainsi qu'aux relations avec les clients et les fournisseurs (charges de main-d'œuvre et d'achats de prestations), et les charges de structure : elles représentent 25 120 158 € en 2014 (25 875 608 € en 2013).

On constate une baisse des charges d'exploitation en 2014.

- Charges calculées comprenant les dotations nettes aux amortissements et à la provision de renouvellement, ainsi que les charges exceptionnelles générées par les sorties d'immobilisations : elles représentent 35 115 541 € en 2014 (45 693 228 € en 2013).

On constate une amélioration du résultat net puisqu'il passe à – 16 838 316 € en 2014 contre – 25 991 243 € en 2013.

Les redevance des concessions sur le territoire de MPM

La redevance R1 dite « de fonctionnement » a augmenté et s'élève à 470 099 € en 2014.

6 – Faits marquants 2014 et perspectives 2015

Faits marquants 2014 :

- Fidéliser les clients Gaz naturel pour valoriser le réseau, par le lancement, en octobre 2014, d'une campagne de communication grand public « On est là », sur les 4 principaux médias.
- Des partenariats mis en place avec le Rallye Monte-Carlo Energies Nouvelles, le Business Game Club Immobilier Marseille Provence où les promoteurs de demain choisissent le gaz naturel.
- GrDF a développé et continue une politique de parrainage orientée sur deux axes d'action : « solidarité-social-insertion » (banque alimentaire, Initiative Marseille Métropole, Mediance 13) et « Ecologie urbaine-biodiversité » (Apidays).

Perspectives 2015 :

La mise en œuvre d'une politique de transition énergétique à l'échelle du territoire de la concession, autour de quatre axes :

- La sobriété énergétique : diminuer la facture énergétique sans aucune concession au confort et à la sécurité des administrés (exemple : éco-quartiers du stade vélodrome et de la Reynarde, installations de stations GNV (Gaz Naturel Véhicules),
- Le développement des énergies renouvelables (le biométhane issu des déchets ménagers, boues de stations d'épuration...),
- La lutte contre la précarité énergétique, en faisant connaître les dispositifs d'accompagnement existants.
- L'innovation par un réseau communicant, en évitant que les entreprises interviennent dans le sous-sol en endommageant les canalisations de gaz et en disposant d'une cartographie des réseaux toujours plus précise, mais encore en rénovant les bornes détériorées.